



Grosse difficulté d entente et d organi avec le papa a mon fils

Par **johana48**, le 27/11/2010 à 21:02

Bonjour, bonjour, je souhaite vous poser quelques questions car je ne sais plus quoi faire, j'ai un petit garçon de 3 ans, dont j'ai la garde. Le JAF qui c'est occuper de mon dossier en Lozère (ou j'étais domiciliée à l'époque en 2007 au moment où je l'ai saisi) a rendu le jugement et a dit que nous devons faire partages des kilomètres (j'habite maintenant aux angles dans le 66 car en Lozère je n'avais personne et qu'il me harcelé), après beaucoup de tensions au départ, cela c'était calmé jusqu'à maintenant car j'ai trouvé un emploi saisonnier aux angles, ce qui fait que je ne peux pas faire le déplacement jusqu'à Béziers (le point de rendez-vous fixé) étant donné mes horaires (05h00/11h00 et 15h00/18h00) je n'ai qu'un seul jour de congé ou je ne me sens pas capable de le passer sur la route de plus ce ne sera jamais en week-end que j'aurais mon jour de congé (le jugement dit que mon fils doit aller à Béziers du dimanche au dimanche la première semaine des vacances de Noël), je lui ai donc proposé qu'exceptionnellement pendant la saison d'hiver qui dure 5 mois environ à chaque vacances scolaire qu'il se déplace jusqu'aux angles et qu'en contrepartie moi des que mon contrat se termine j'en ferais de même et que je ferais le même nombre de trajet jusqu'en Lozère, ça ne lui convient pas du tout (lui, ne travaille pas) alors je ne sais absolument pas comment faire parceque il m'est impossible de pouvoir prendre des jours de congé en travail saisonnier le week-end ! je me suis même renseigné pour les accompagnateurs SNCF mais ici il ne le font pas et puis ce n'est qu'à partir de 4 ans... de plus sa compagne actuelle c'est permis de m'envoyer des textos et de m'appeler en m'insultant de mère indigne car j'allais travailler et que je ne propose aucuns arrangements, hors, je ne demande absolument rien au papa, ni de pension, ni de participation à tout les frais de scolarité ou de centre de loisirsje ne sais pas si elle a le droit de s'interposée comme ça dans la vie de mon enfant ? je ne me suis jamais interférée dans leurs vie, elle me menace d'en arriver à la justice, je suis perdu il me semble que j'essaie d'arriver à des arrangements pourtant je dois faire quoi ? ne pas travailler ? de

plus je ne peux pas consulter mon avocat puisque qu il etais en lozère et que je ne suis plus domiciliée la bas (et je n ai pas eu besoin depuis 2 ans d en consulter un) çï vous pouvez me donner quelques reponses je vous en remercie d avance.rncordialementrnjohana

Par **Clara**, le **27/11/2010 à 21:27**

Bonsoir, mais lors du jugement, il n'a pas ete dit que le pere vous devez une pension ? D'autre part, comme la situation geographique a changé, faites une demande au JAF afin de revoir les conditions de visite et d'hebergement.rnrnSinon, pour la compagne de votre ex, elle n'a le droit à rien, ni sur votre fille et encore moins d'intervenir et vous trainer en justice. Elle compte pour ZERO, faites lui bien savoir

Par **johana48**, le **27/11/2010 à 21:38**

tout d abord merci beaucoup pour votre réponse , je suis malheureusement déjà passée 3 fois devant la JAF quand j'habitée en lozère, et cela me fait peur de tout recommencer parceque on ne sais jamais, vu qu il veulent la garde a mon petit bout... c est un très mauvais souvenir pour moi d'avoir vu tout ça, surtout pour mon fils mais je sais bien qu il va falloir clarifier tout ça et repasser devant la justice , parceque maintenant je travaille et je ne peux plus faire les trajets et il va porter plainte (sa compagne me l a dit) pour non présentation d enfant, alors que lui il ne bosse pas et que je lui propose de faire de même alors je comprend pas pourquoi j en prend plein la gueule ... je me doute bien que sa compagne n a aucuns droit mais quand j entend des paroles comme elle m a dite (que si je travaille autant je perdrais mon fils parceque il va etre malheureux et tout) c est horrible !! mon compagnon ne se melle jamais des histoire entre le papa , le petit bout et moi, il se l interdit et je lui interdit aussi , je comprend pas ce qu elle cherche , appart me faire péter les plombs !!! mais du coup je suis bien embetée parceque je ne pourrais pas aller a bezier pendant tout l'hiver je sens que je vais regretté de travaillée mais bon alors quoi ? je ne peux plus vivre sans que je sois "hors la loi comme ils me disent) ? je suis perdue ... mais je vais m'occuper des que possible de saisir a nouveaux un JAF . merci d'avoir ci vite répondu,rnbisernJohana

Par **johana48**, le **27/11/2010 à 21:44**

ha et pour la pension il étais au rmi et puis je ne lui aurais pas demander parceque je trouve normal d assumer mon fils entièrement mais c'est un comble quand je vois que il mpe menace comme ça , qu il me fais des reflexions et qu il ne veut pas faire de km en plus pour venir chercher Johan...

Par **Marion2**, le **27/11/2010 à 21:47**

Bonsoir johana,rnrnIl faut saisir très rapidement le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont votre domicile dépend.rnrnAfin de vous éviter des problèmes de non présentation

d'enfant, je vous conseille vivement d'envoyer un courrier en recommandé avec accusé réception au père en lui expliquant par écrit ce que vous lui avez déjà proposé oralement :rn[citation]je lui ai donc proposer que exeptionnellement pendant la saison d'hiver qui dure 5 mois environs a chaques vacances scolaire qu il se déplace jusqu'aux angles et qu en contrepartie moi des que mon contrat se termine j en ferais de même et que je ferais le même nombre de trajet jusqu'en lozère [/citation]rnrnGardez bien un double de ce courrier que vous présenterez au JAF si nécessaire.rnrnBon courage.

Par **johana48**, le **27/11/2010** à **21:49**

je vais faire ce courrier rapidement. merci beaucoup pour l'info et d'avoir répondu .

Par **Clara**, le **28/11/2010** à **00:08**

Ne vous inquietez pas, on donne pas l'enfant au pere parce que la mere travaille ! Manquerait plus que ça. Dites à sa concubine que si elle veut autant un enfant, qu'elle en fasse un et qu'elle laisse ceux des autres tranquilles

Par **johana48**, le **28/11/2010** à **07:15**

oui c'est vrai que ci tout les parents qui travaillent on leurs enlève leurs enfants ça serais grave , mais ça me fait toujours peur quand même ... oui c est sur que d'un coup elle se permet de dire ou faire des choses inconsevable alors que elle même n est pas maman , pour la juge elle savais que j'allais habitée au angles ! jy suis passer 2 autres fois en habitant plus en lozère parceque le jugement n'étais pas terminer donc c est pour ça que je me suis pas occupée de refaire des courrier pour ça mais la je me doute bien que vu les tensions qui s installe je vais devoir faire quelque chose merci a tous pour les réponses et le soutien ça fait du bien de pouvoir en parler et d'avoir des conseils .rnbisesrnrnjohana